CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
14 avenue Pierre Leroux - BP 17 - 23001 Guéret Cedex
Tél. **05 44 30 27 23** - Fax 05 44 30 27 20
transports_departementaux@cg23.fr

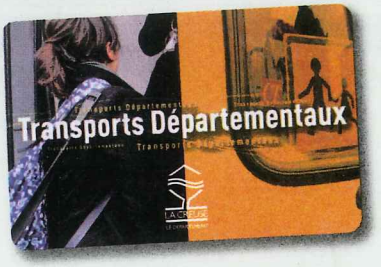

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la **CARTE DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX** ainsi que le règlement départemental relatif à la sécurité et à la discipline.

Responsable de l'organisation et du financement des transports collectifs dans le Département, le Conseil Départemental assure chaque année le transport de 8 500 élèves vers leurs établissements scolaires.

La sécurité constitue pour l'Assemblée Départementale un objectif majeur. Chaque année le Département agit de façon à mieux y répondre :

- équipements des véhicules (bandes réfléchissantes, pictogrammes, etc) ;
- sensibilisation des élèves des classes de sixième des collèges à l'importance de la sécurité dans les transports scolaires ;
- obligation du port de la ceinture de sécurité dans les autocars ;
- suppression de l'utilisation des strapontins ;
- formation des conducteurs en partenariat avec le Conseil Régional et la FNTV (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs).

Restant à votre écoute, je compte sur votre collaboration pour faire de la sécurité une priorité de manière à rendre au quotidien le transport de l'ensemble des usagers du Département, le plus sûr possible et vous souhaite à toutes et à tous une excellente année.

Le Président du Conseil Départemental

MODE D'EMPLOI DE LA CARTE

1 - AVANT DE DÉTACHER LA CARTE, COLLER LA PHOTO D'IDENTITÉ
2 - DÉTACHER LA CARTE DE SON FILM PLASTIQUE
3 - LA RETOURNER SUR ELLE-MÊME
4 - DÉTACHER LA CARTE DE SON SUPPORT

Carte de circulation

PHOTO

LA PRESENTATION DE CETTE CARTE EST OBLIGATOIRE